



## Arrêt de travail, invalidité, et cotisation retraite.

Par **SEB123**, le **15/03/2019** à **14:49**

Bonjour à toutes et à tous,

Hier j'ai entendu une information qui m'a énormément interpellé.

Auparavant, en arrêt de travail, accident ou maladie, la cotisation pour la retraite se faisait.

Depuis quelques mois en arrêt de travail la cotisation à la retraite ne se fait plus. L'âge légal de la retraite sera décalé d'autant de la durée de l'arrêt de travail.

Première question :

Est-ce une information juste ? Et si oui, depuis quelle date ?

Ma 2e question :

Est-ce applicable pour les personnes en invalidité (toujours salarié) ?

Je vous remercie par avance pour vos retours sur ces 2 points.

Par **Visiteur**, le **15/03/2019** à **17:19**

Bonjour

Beaucoup trop de Fakes circulent, attention

<https://www.sapiendo-retraite.fr/fiche-retraite/26-retraite-et-arret-de-travail>

Par **SEB123**, le **26/04/2019** à **09:52**

C'est une information qui provient d'un ancien homme politique.

La prochaine réforme des retraites à été annoncée par le président hier ... Il va falloir voir les détails qui y seront associés...